

PRIMATURE

CABINET DU PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE DU MALI


Un Peuple – Un But – Une Foi



**PROPOS LIMINAIRES DU DR. CHOGUEL KOKALLA MAIGA,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

**A L'OUVERTURE DE LA SEANCE DE TRAVAIL AVEC
MONSIEUR JEAN-PIERRE LACROIX, SECRETAIRE GENERAL
ADJOINT DES NATIONS UNIES, CHEF DES OPERATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX**

(Primature, le 26 juillet 2022 à 14 heures)

- **Monsieur le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ;**
- **Messieurs les membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur Jean-Pierre LACROIX, Secrétaire général Adjoint des Nations Unies, Chef des Opérations de Maintien de la Paix ;**
- **Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Mali et Chef de la MINUSMA ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Je voudrais, tout d'abord, souhaiter à notre hôte, Monsieur Jean-Pierre LACROIX et à la délégation qui l'accompagne, la chaleureuse bienvenue ici en terre africaine du Mali.

Je suis accompagné, cet après-midi, de neuf (9) membres du Gouvernement qui s'associent à moi pour vous souhaiter un bon séjour chez vous, ici au Mali, et contribuer à l'enrichissement de nos échanges sur toutes questions d'intérêt commun. Il s'agit du :

- **Ministre de la Défense et des anciens Combattants ; Colonel Sadio CAMARA ;**
- **Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux ; M. Mamoudou KASSOGUE ;**
- **Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, M. Ibrahim Ikassa MAIGA ;**
- **Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; Colonel Abdoulaye MAIGA ;**
- **Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile ; Général Daoud Aly MOHAMMEDINE ;**

- Ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale ; **Colonel-Major Ismaël WAGUE** ;
 - Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale ; **SEM Abdoulaye DIOP** ;
 - Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargée des Reformes Politiques et Institutionnelles, **Madame fatoumata Sékou DICKO** ;
 - Ministre Délégué auprès du ministre de la Santé et du Développement social, chargé de l'Action Humanitaire, de la Solidarité, des Réfugiés et des Déplacés : **Oumarou DIARRA**.
- **Monsieur le Secrétaire général adjoint des Nations Unies** ;

Depuis l'installation de la MINUSMA dans notre pays en 2013, le Gouvernement du Mali a toujours entretenu un dialogue dynamique avec les Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre efficace et efficiente de son mandat.

Votre présence, ce jour, au Mali nous offre, vous et nous, l'opportunité de renforcer ce dialogue en passant en revue, sans complaisance, les sujets de préoccupations, et en explorant, ensemble, les voies et moyens pour trouver les compromis dynamiques nécessaires et une compréhension partagée sur les enjeux et les attentes de part et d'autre.

Mais avant toute chose, **je voudrais saluer les efforts de stabilisation de la MINUSMA**, qui opère dans un environnement particulièrement difficile, et m'incliner devant la mémoire des victimes, de toutes les victimes, civiles et militaires, maliennes et étrangères, de la crise multidimensionnelle que traverse mon pays, le Mali, depuis plus d'une décennie.

Le plus grand hommage que l'on rendra aux victimes de cette crise est, assurément, de donner du sens au lourd investissement tant humain, matériel, que financier consenti par la communauté nationale et internationale pour la stabilisation de notre pays.

Cela requiert indubitablement un changement de paradigme et une évolution de la doctrine des Nations Unies, quand sa Mission de Paix évolue dans un environnement terroriste, comme c'est le cas, notoirement ici au Mali, vous en conviendrez avec moi.

Comme je l'ai dit le 25 septembre 2021 à la tribune des Nations Unies, je le répète ici : Il n'existe pas au Mali de sentiment anti-MINUSMA.

Mais cela dit, aussi longtemps que les raisons pour lesquelles la Mission a été déployée, à la demande de notre pays, ne sont pas comprises et satisfaites ; aussi longtemps que la MINUSMA aura du mal à s'acquitter convenablement de son mandat ; aussi longtemps, que les populations vont continuer à regretter le passé récent fait de quiétude, les interrogations sur l'utilité et la pertinence de la présence internationale constitueront des sujets de préoccupation, qu'il faut savoir aborder avec courage et lucidité et non chercher à éluder avec malice.

Le 13 juin 2022, à l'occasion de l'examen par le Conseil de sécurité du rapport trimestriel du Secrétaire général sur la situation au Mali, **notre Gouvernement, a exprimé ses attentes fortes et légitimes** par rapport au mandat de la MINUSMA, alors en discussion.

De notre point de vue, la crédibilité de toute action de l'ONU sur notre territoire se jugera à l'aune de notre capacité collective, Gouvernement du Mali et ONU, à assurer la protection des populations civiles, à lutter contre l'insécurité et le terrorisme, à aider au redéploiement de l'État, au rétablissement de sa souveraineté sur l'ensemble du territoire, et cela dans une véritable optique de stabilisation et de paix durable.

C'est pour arriver à la paix et à la stabilité dans notre pays, que le Gouvernement de Transition a érigé la question des réformes politiques et institutionnelles en questions prioritaires, c'est-à-dire comme le postulat de base de la Refondation de l'État qui constitue une demande forte et pressante de notre peuple, comme en témoignent les résolutions et recommandations des Assises Nationales de la Refondation (ANRs), tenues en décembre 2021.

C'est aussi la raison pour laquelle nous faisons de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger, le substrat de notre action, en dépit des difficultés inhérentes au processus.

Je vous annonce, d'ores et déjà, qu'une réunion de niveau décisionnel sur la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issus du processus d'Alger, qui regroupera les parties signataires, la Médiation internationale et la Communauté internationale autour du Comité de suivi de l'Accord (CSA) se tiendra dans les tous prochains jours.

De même, notre détermination ne faiblira point en vue de faire accomplir au processus de DDR/I les progrès substantiels nécessaires à l'achèvement des actions prioritaires en matière de défense et de sécurité, dans le domaine politique et institutionnel, de développement économique et social, de même que la thématique réconciliation, justice et questions humanitaires.

- **Monsieur le Secrétaire général adjoint des Nations Unies,**

J'ai évoqué plus haut la position de notre Gouvernement sur certains aspects de la résolution 2640 du 29 juin 2022 du Conseil de sécurité renouvelant pour une période d'un an, le mandat de la MINUSMA. **Je vous réitère, ici et solennellement, les fortes réserves exprimées par l'État du Mali, quant au mécanisme des droits de l'homme, sans l'implication de l'État malien.**

Je sais que de votre côté, des demandes ont été faites quant à la levée de ce que vous avez appelé des restrictions, que nous considérons comme des mesures de planification et de sécurité nationale, concernant la mobilité de la MINUSMA sur certaines parties de notre territoire.

Il est impératif de renforcer la coordination et de continuer étroitement à travailler ensemble, la main dans la main, et non pas de travailler les uns à côté des autres, y compris sur les questions de droits de l'homme, dont notre Gouvernement et notre Armée sont à la fois soucieux et respectueux, en vertu de notre culture ancestrale et aussi en vertu de nos engagements internationaux.

Le Gouvernement du Mali a convié la MINUSMA à des échanges pour clarifier certains aspects de notre coopération afin de créer les conditions propices à la levée de la mesure suspensive de la rotation des contingents de la MINUSMA.

Concernant la situation spécifique des 49 éléments de l'armée ivoirienne arrivés par vol civil, à l'aéroport international Président Modibo KEITA, le dimanche 10 juillet 2022, sans information préalable des autorités compétentes maliennes, le Gouvernement du Mali réitère sa demande de clarification des liens légaux ou contractuels entre les militaires ivoiriens concernés, Sahel Aviation Service et le contingent allemand de la MINUSMA.

Au-delà des questions particulières, comme celles se rapportant à la situation des Éléments Nationaux de Soutien (NSE) des pays contributeurs de troupes, le Gouvernement du Mali souligne la nécessité d'une plus grande transparence de la part de la MINUSMA en ce qui concerne ses effectifs en activité sur le sol malien, ainsi que sur les conditions de déploiement et de rotations de contingents militaires et civils et des NSE.

